

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Juillet 2025

-----  
PROCES-VERBAL

L'an deux mille-vingt-cinq le vingt-neuf juillet à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester.

Date de convocation : 24/07/2025

Conseillers en exercice : 10

Présents : Ballester Eric, Bordes Stéphanie, Razafimanantsoa Marie-Hélène, Gilles Ternier, Lionel Pouteau, Jean-Luc Gauran, Michèle Villemur

Absent : Patrice Etienne

Excusés : Cathy Villadieu, Dominique Payer

Secrétaire de séance : Bordes Stéphanie

**Ordre du jour :**

- Adoption des procès-verbaux du 19 mai 2025 et du 17 juin 2025
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Choix des entreprises – Réhabilitation des places Lomagne et Foirail
- Vente parcelle A 482
- Facturation base de loisirs
- Validation des opérations non enregistrés comptablement budget CMS
- Validation de créances en non-valeur budget lotissement
- Questions diverses

**1- Adoption du procès-verbal de la séance 19/05/2025 et 17/06/2025**

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux des deux précédentes séances du conseil municipal.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'adoption de ce procès-verbal.

**2-Déclaration d'intention d'aliéner**

Monsieur le maire présente la vente de la parcelle AE 347 située 3 Rue des Nobles pour une superficie de 366 m<sup>2</sup> pour la somme de 212000€- Vendeur : Mme Planes Marie-Françoise – Acquéreur : Mr Loomans An et Mme Ceulemans Danny

Le conseil municipal ne préempte pas sur cette vente.

**3- Choix des entreprises pour les travaux de réhabilitation es places Lomagne et Foirail**

Monsieur le maire informe que les travaux de réhabilitation des places Lomagne et Foirail ont fait l'objet d'un appel public à la concurrence en date du 2 juin avec une date limite au 24 juin 2025.

3 entreprises les mieux disantes sur chaque lot ont été sélectionnée. Un guichet restreint a été ouvert du 17 au 22 juillet 2025 où ces entreprises ont été reçues.

La commission d'appel d'offre a examiné les devis reçus lors d'une réunion du 29 juillet à 18h.

La commission d'appel d'offre a retenu les entreprises suivantes comme les mieux classées et les proposera lors du conseil municipal.

Lot 1 – VRD (voirie et Réseau Divers) : SARL CARRERE – 32 Monfort

Montant de l'offre : 404138.75 € ht

Lot 2 : Aménagement paysager – Sud-Ouest Paysages – 82 Saint-Loup

Montant de l'offre : 16560.60 € ht

A la suite de cette proposition, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la CAO pour ces deux entreprises et décide de ne pas retenir la prestation supplémentaire.

**4- Vente parcelle A 482**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 18/03/2022, cette parcelle avait l'objet d'une délibération portant sur l'acquisition de la parcelle A 482 pour la commune.

Monsieur le maire informe au conseil municipal que le futur acquéreur Mme Becky Bond d'une propriété voisine aimerait acquérir cette parcelle.

Le conseil municipal propose la somme de 4000 € pour la vente de cette parcelle.

#### 5 – Facturation base de loisirs

Monsieur le maire informe que suite à une erreur matérielle sur la délibération N° 22-2025 du 4/03/2025 concernant la tarification de la base de loisirs Es Calavés, propose la modification suivante :

- Pour les particuliers :
  - Entrée : 4 €
  - Gratuit pour les – de 5 ans
  - Carte de 10 entrées : 30 €
  
- Pour les structures : à partir de 10 personnes
  - Entrée : 3 € pour tout âge

M Ternier émet la demande pour les groupes de – de 10 personnes qui serait pénalisé.  
M Ballester dit qu'il existe la carte de 10 entrées qui revient au même coût que le tarif groupe

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

#### 6 – Validation des opérations non enregistrées comptablement sur le budget du CMS

Monsieur le maire rappelle les faits ; à savoir que depuis les exercices comptables de 2020 et 2021, il y a un écart pour un montant de 3376.07 € entre la régie et le compte DFT (dépôt fond trésorerie).  
Afin de clôturer cet écart, Monsieur le maire propose au conseil municipal de régulariser cette créance en réalisant une opération comptable depuis le budget du CMS.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

#### 7- Validation de créances en non-valeur sur le budget lotissement

Monsieur le maire rappelle informe qu'il y a un écart sur le budget annexe du lotissement Bellevue depuis 2020 de l'ordre de 0.33 € correspondant à un reliquat de TVA de 2020.  
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inscrire cette somme en non-valeur et de décharger le comptable de cette créance.

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

#### 8- Questions diverses

M Ternier propose la mise en place du drapeau régional devant la mairie – M Ballester informe qu'il proposera les 2 types de drapeaux lors du prochain conseil municipal.

M Villemur demande sur une possible rénovation des galets autour de la halle  
M Ternier propose un chantier de jeunesse  
M Ballester informe que la halle étant classée, il faut avoir les accords des structures référentes.

M Ternier évoque la propreté du dessous de la halle à cause des fientes de pigeons.  
M Ballester informe que les ateliers passent faire un nettoyage tous les mercredis.

M Ternier au nom de l'association l'épicerie de Saint-Clar demande l'autorisation de positionner un panneau indiquant l'épicerie qui se situe provisoirement à l'esplanade de l'ail. Ce panneau serait mis provisoirement en dessous des panneaux existant à ceux situés à côté du monument aux morts.

Séance levée à 22H30

Le maire,

BALLESTER Eric



Le secrétaire de séance,

BORDES Stéphanie

